



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : ACTE MODIFICATIF N°1 AU MARCHÉ DE DISTRIBUTION DE DOCUMENTS MUNICIPAUX. LOT 1 : DISTRIBUTION DU MENSUEL VINCENNES INFO : DISTRIBUTION DANS LES BOITES AUX LETTRES (Y COMPRIS CHEZ LES COMMERÇANTS) ET PORTAGE ADRESSE PASSE AVEC LA SOCIÉTÉ PRIVILEGE COMMUNICATION

**DÉCISION N° DM-22-345
EN DATE DU 16 SEPTEMBRE 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°AU-18-251 en date du 08 août 2018 autorisant la signature du marché pour la distribution de documents municipaux lot 1 : distribution du mensuel Vincennes info : distribution dans les boites aux lettres (y compris chez les commerçants) et portage adressé (notifié le 26/08/2018) ;

VU le procès-verbal de la commission d'appel d'offres en date du 08/09/2022, donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°1 ;

CONSIDÉRANT la procédure en cours de passation d'un nouveau marché en fonction des besoins des services ;

CONSIDÉRANT la nécessité de prolonger le marché actuel d'une durée de 3 mois et 5 jours (soit jusqu'au 31 décembre 2022) afin que le service public de distribution des documents municipaux puisse continuer à fonctionner normalement ;

D É C I D E

DE SIGNER. Avec la société PRIVILEGE COMMUNICATION sise 8 Avenue du bouton d'or 94370 SUCY EN BRIE représentée par Stéphane Verdier en qualité de gérant, l'acte modificatif n°1 au marché de distribution de documents municipaux. Lot 1 : distribution du mensuel Vincennes info : distribution dans les boites aux lettres (y compris chez les commerçants) et portage adressé.

Le montant de l'acte modificatif n°1 de prolongation s'élève à 5 214€ HT (soit 6 256.80 € TTC).

Le montant initial du marché s'élevait à 24 000 euros HT maximum annuel (soit 30 000 euros TTC).

Le nouveau montant du marché s'élève à 29 214 euros HT maximum annuel pour 2022 (soit 35 056.80 euros TTC).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT-ALBANEL

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220916-Imc1H10097H1-AR
Date de réception en Préfecture : 19/09/2022
Date de Publication : 19/09/2022